

l'occasion de s'expliquer. C'est lui cependant qui a été chargé par le souverain de « faire des propositions sur la manière et les moyens propres à pourvoir selon les besoins à l'établissement d'un séminaire. » Il n'envoie de réponse qu'en février 1841, après réception des lettres d'exécution émanées de l'internonce. Les grandes lignes de son projet d'organisation se résument sous les points suivants :

1° Partant de la supposition que le futur séminaire comprendra une trentaine d'élèves le vicaire apostolique estime que la partie de l'ancien collège appelée « petit séminaire » peut suffire aux besoins nouveaux. Il faut y aménager un oratoire, une salle d'études, un réfectoire, des dormitoria (Studier- und Schlafzellen), des logements pour le recteur, les professeurs et l'économe, des chambres pour le domestique, un parloir et une bibliothèque qui servira en même temps de salle des professeurs.

2° Aux frais d'installation s'ajouteraient les dépenses normales annuelles pour le personnel qui se composerait d'un recteur, de 4 professeurs et d'un économe, le tout estimé à 6400 florins, soit le traitement de 1200 fl. pour le recteur, de 1000 fl. pour chacun des professeurs, de 800 fl. pour l'économe et de 400 fl. pour le domestique.

3° Le nombre de 4 professeurs paraît suffisant parce que Van der Noot adopte le point de vue exprimé à différentes reprises par les services gouvernementaux de faire bénéficier les séminaristes du cours de philosophie professé dans la première classe de l'Athénée. Sous la réserve évidemment que cet enseignement se fasse selon les principes de la religion catholique — et le vicaire s'inquiète gravement du fait que « depuis quelques mois » ces principes ne sont plus respectés.¹⁾ Il est tout disposé à croire que cette situation ne durera pas, autrement il se verrait obligé d'introduire un cours de philosophie spécialement à l'usage des séminaristes et de proposer à cet effet la nomination d'un cinquième professeur.

4° Comme la grande majorité des aspirants à la prêtrise se recrute depuis des années dans la classe populaire il serait indiqué de suivre les usages reçus dans les séminaires étrangers et de créer un certain nombre de bourses à l'intention des élèves nécessiteux.

5° Le vicaire apostolique n'a pas l'intention de solliciter des secours pour l'aménagement de la bibliothèque ni pour l'installation d'un petit séminaire dont il ne veut pas pousser le projet présentement.²⁾

Le grand obstacle, le seul que le gouvernement considère pour le moment, réside toujours dans l'aménagement des locaux envisagés. La ville de Luxembourg, qui en est le propriétaire, est disposée à les céder, mais il faut remplir les formalités prévues par le règlement municipal, procéder à certains travaux d'aménagement et déloger le corps de gendarmerie qui en occupe une partie.

¹⁾ Allusion au cours donné par le professeur Stammer.

²⁾ Archives de l'Evêché.